

COMITE DES VICTIMES DE L'OPERATION DELOCALISATION DU
QUARTIER KASULO

N^o/Réf : 004/02/09/KZI/KASULO/2017

Transmis copie pour conforme à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
- Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre national des Mines ;
- Monsieur le Coordonnateur de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

(Tous) à KINSHASA/GOMBE

- Monsieur le Chef du Bureau des Affaires Civiles de la MONUSCO ;
- Madame la Représentante du Centre CARTER, bureau de Protection et des Droits de l'Homme

(Tous) à Lubumbashi

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines et de l'Emergence de la Classe moyenne ;
- Son Excellence Madame le Commissaire du Général Gouvernement chargé des Affaires humanitaires et sociales, genre et famille, emploi ;
- Monsieur le Commissaire Provincial de la police Congolaise,
- Monsieur le Commandant et Représentant de la 22^{em} Région dans la Province du Lualaba,
- Monsieur le Coordonnateur Provincial de la Commission Provinciale des Droits de l'homme ;
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de MANIKA ;
- Mesdames et Messieurs les Team leaders de la société civile ;
- Monsieur le représentant de la fondation de la paix mondiale ;
- Monsieur le Directeur de ARD/ONG et représentant RRSSJ ;
- Monsieur le Coordonnateur de la Société Civile.

(Tous) à Kolwezi.

**Objet : Notre indignation sur le processus de la délocalisation
Des habitants de la cité de KASULO.**

▪ **A l'Honorable Président de l'Assemblée
Provinciale du LUALABA à KOLWEZI,**

Honorable Président,

Nous avons l'honneur par la présente, vous faire parvenir notre mémorandum sur l'opération de la délocalisation des habitants du KASULO, adresser au maire en sa qualité du première responsable de la ville, donc nous sommes victimes par les services de l'Etat réunie en commission. Et profitons de vous informes tous à la même occasion.

En effet le processus devait comprendre :

Une phase de consultation de la communauté locale, l'étude de la valeur du terrain, l'estimation de cout, élaboration d'un plan de sensibilisation, implication de la communauté sur la prise de décision l'indemnisation en tenant compte de la valeur du sol et sous sol ainsi les maisons.

Mais en notre grande surprise, la commission à passer outre se processus pourtant universellement connu en imposant à chaque habitant un montant forfaitaire qui ne tien pas compte des réalités sociales ni juridiques.

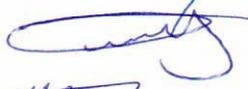
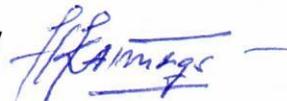
Vue le danger que présente ce dossier, la manière qu'ont le traite ainsi que la négligence qu'accorde cette commission à notre endroit en période difficile, Nous avons jugés bon de vous faire part et qu'a votre niveau, vous puissiez juger et analyser les conséquences fâcheuses en cas de non obtention d'un bon résultat.

En suite demandons à la société civile de nous accompagnes dans le processus en sa qualité d'arbitre entre la population et le gouvernement.

Comptant sur votre bon sens de responsabilité, respect de la loi de la République Démocratique du Congo ainsi que les autres textes internationaux, vous prions d'agréer Honorable Président nos sentiments patriotique.

Fait à KOLWEZI le 02/09/2017

Pour la comite des délocalisations KASULO

- Président : Mr MUYUMBA HAMUSINI 0997205661 
- V/Président : TSHIFUNGA François 0893397161 
- 2^{em} V/Président : Irène MUSELE 0812125023 
- Secrétaire : MUYUMBA Justin 0970000445 
- Secrétaire Adjoint : KAMWANGA MUTOMBO 0995588277 

- Conseillère : Madame Marie MUJINGA 0815610722 

- Conseiller : Billy KAZADI 0975447078 

- Membre : Madame Dorcas KABWIT NGOND 0851730482 